




Informations de base	
<b>2018/2186(DEC)</b> DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2017: Eurojust, Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne <b>Subject</b> 8.70.03.02 Décharge 2017	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire		SARVAMAA Petri (PPE)	26/07/2018
			Rapporteur(e) fictif/fictive KADENBACH Karin (S&D) MACOVEI Monica (ECR) ALI Nedzhmi (ALDE) DE JONG Dennis (GUE /NGL) STAES Bart (Verts/ALE) KAPPEL Barbara (ENF)	
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures		FRANZ Romeo (Verts/ALE)	18/10/2018
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Budget		OETTINGER Günther	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
28/06/2018	Publication du document de base non-législatif	COM(2018)0521 	Résumé
11/09/2018	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
20/02/2019	Vote en commission		
04/03/2019	Dépôt du rapport de la commission	A8-0155/2019	Résumé

26/03/2019	Décision du Parlement	T8-0282/2019	Résumé
26/03/2019	Résultat du vote au parlement		
26/03/2019	Débat en plénière	CRE link	
26/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		
27/09/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2186(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/8/14289

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE631.943	06/12/2018	
Projet de rapport de la commission		PE626.810	10/12/2018	
Avis de la commission	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">LIBE</span>	PE630.581	17/01/2019	
Amendements déposés en commission		PE634.516	31/01/2019	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0155/2019	04/03/2019	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0282/2019	26/03/2019	Résumé
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire		05825/2019	31/01/2019	Résumé
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		COM(2018)0521 	28/06/2018	Résumé
<b>Autres Institutions et organes</b>				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N8-0012/2019 JO C 434 30.11.2018, p. 0001	18/09/2018	Résumé

Acte final
------------

## Décharge 2017: Eurojust, Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne

2018/2186(DEC) - 28/06/2018 - Document de base non législatif

OBJECTIF: présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2017 - étape de la procédure de décharge 2017.

Analyse des comptes des institutions de l'UE - **Eurojust**.

CONTENU: la gouvernance organisationnelle de l'UE se compose d'institutions, d'agences et d'autres organes de l'UE dont les dépenses sont inscrites au budget général de l'Union.

Le présent document de la Commission porte sur **les comptes consolidés de l'UE relatifs à l'exercice 2017** et détaille la manière dont les dépenses des institutions et organes de l'UE ont été effectuées. Les comptes annuels consolidés de l'UE fournissent des informations financières sur les activités sur les activités des institutions, agences et autres organes de l'UE sous l'angle du budget et de la comptabilité d'exercice.

Il incombe au comptable de la Commission d'établir les comptes annuels consolidés de l'UE et de veiller à ce qu'ils présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, le résultat des opérations et les flux de trésorerie des institutions et organes de l'UE, en vue de donner décharge.

**Procédure de décharge:** la décharge représente **l'étape finale du cycle budgétaire**. Elle est la décision par laquelle le Parlement européen «libère» la Commission de sa responsabilité dans la gestion d'un budget donné, en clôturant l'exécution de ce budget. Elle est accordée par le Parlement européen sur recommandation du Conseil.

La décision se fonde notamment sur les rapports de la Cour des comptes européenne, en particulier son rapport annuel, dans lequel la Cour fournit une déclaration d'assurance (DAS) sur la légalité et la régularité des opérations (paiements et engagements).

La procédure débouche sur l'octroi, l'ajournement ou le refus de la décharge.

Le rapport final de décharge comprenant des recommandations d'action spécifiques à la Commission est adopté en plénière par le Parlement européen et fait l'objet d'un rapport de suivi annuel dans lequel la Commission expose les mesures concrètes qu'elle a prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées.

Toutes les institutions de l'UE ainsi que les autres agences, organes et entreprises communes sont soumis à leurs propres procédures de décharge.

**Eurojust:** Eurojust, dont le siège est situé à La Haye (NL), a été créé en vertu de la [décision 2002/187/JAI du Conseil](#) et a pour principale mission de renforcer la lutte contre les formes graves de criminalité organisée, de faciliter la mise en œuvre de l'entraide judiciaire internationale et de renforcer l'efficacité des enquêtes et des poursuites nationales. En 2017, Eurojust a emménagé dans ses **nouveaux locaux permanents**, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires.

En ce qui concerne les comptes d'Eurojust, ces derniers sont détaillés comme suit dans le document sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour 2017:

### Crédits d'engagement :

- prévus : 50 millions EUR;
- exécutés : 49 millions EUR;

### Crédits de paiement :

- prévus : 58 millions EUR;
- exécutés : 49 millions EUR;

Pour le détail des dépenses, se reporter aux [comptes définitifs](#) de l'Agence pour 2017.

## Décharge 2017: Eurojust, Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne

2018/2186(DEC) - 04/03/2019 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Petri SARVAMAA (PPE, FI) concernant la décharge sur l'exécution du budget d'Eurojust pour l'exercice 2017.

La commission a invité le Parlement européen à décharge au directeur administratif d'Eurojust sur l'exécution du budget d'Eurojust pour l'exercice 2017.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels d'Eurojust pour l'exercice 2017 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, les députés ont invité le Parlement à approuver la clôture des comptes d'Eurojust.

Cependant, ils ont émis une série de recommandations à prendre en compte lorsque la décharge sera octroyée, en plus des recommandations générales qui se trouvent dans le [projet de résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences européennes](#) :

### *États financiers d'Eurojust*

Le budget définitif d'Eurojust pour l'exercice 2017 est de 48 689 237 EUR, soit une hausse de 11,83 % par rapport à 2016. Cette hausse budgétaire est principalement le fait du déménagement d'Eurojust dans ses nouveaux locaux.

### *Gestion financière et budgétaire*

Les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2017 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 99,97 %, une légère hausse de 0,08 % par rapport à l'exercice 2016, dont 11 130 000 EUR réservés pour le nouveau bâtiment. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 83,95 %, une augmentation de 3,53 % par rapport à 2016.

Les députés se sont félicités de l'absence de remarques de la Cour quant à l'exécution du budget 2017 d'Eurojust.

Les annulations de crédits reportés de 2016 sur 2017 s'élèvent à 234 228 EUR, ce qui représente 2,96 % du montant total des reports, soit une baisse de 2,64 % par rapport à 2016.

Les députés ont également fait une série d'observations concernant la performance, la politique du personnel et les contrôles internes. En particulier, ils ont noté que :

- Eurojust a contribué à des projets de lutte contre le terrorisme initiés par l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et d'autres partenaires œuvrant dans les domaines de la justice et des affaires intérieures et a également participé à deux procédures d'appel d'offres en commun avec Europol;

- Eurojust envisage d'élaborer une stratégie en matière de passation des marchés publics destinée à exploiter plus encore les avantages des procédures conjointes de passation de marchés entre les agences et entre les institutions;

- au 31 décembre 2017, 97,2 % du tableau des effectifs étaient pourvus avec 202 agents temporaires engagés sur les 208 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union ;

- un mécanisme a été créé pour garantir que toute violation des droits fondamentaux sera détectée et signalée ;

- Eurojust a investi avec succès ses nouveaux locaux en juin 2017 sans que sa capacité opérationnelle en soit aucunement affectée et toutes les dispositions requises dans les domaines financier, juridique et de la sécurité, de même que d'autres dispositions pratiques, ont été prises en temps utile. Concernant les investissements dans les nouveaux locaux prévus pour 2017, 11 130 000 EUR ont été engagés et 8 790 000 EUR (soit 79 %) ont été versés avant le 31 décembre 2017.

## **Décharge 2017: Eurojust, Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne**

Après avoir examiné le compte de gestion de l'exercice 2017 et le bilan financier au 31 décembre 2017 de l'Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (Eurojust), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels d'Eurojust pour l'exercice 2017, accompagné des réponses d'Eurojust aux observations de la Cour, le Conseil a recommandé au Parlement européen de **donner décharge au directeur administratif d'Eurojust pour l'exécution du budget de l'exercice 2017**.

Le Conseil s'est félicité de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels d'Eurojust présentent fidèlement sa situation financière au 31 décembre 2017, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour 2017 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le Conseil a néanmoins encouragé Eurojust à assurer une transparence et une publicité adéquates pour la publication de ses postes vacants, tout en évitant des coûts injustifiés.

## Décharge 2017: Eurojust, Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne

2018/2186(DEC) - 26/03/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur administratif d'Eurojust sur l'exécution du budget d'Eurojust pour l'exercice 2017 et d'approuver la clôture des comptes d'Eurojust pour l'exercice considéré.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels d'Eurojust pour l'exercice 2017 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient **légales et régulières**, le Parlement a adopté par 507 voix pour, 105 voix contre et 21 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans le [projet de résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences européennes](#) :

### **États financiers d'Eurojust**

Le budget définitif d'Eurojust pour l'exercice 2017 est de 48 689 237 EUR, soit une hausse de 11,83 % par rapport à 2016. Cette hausse budgétaire est principalement le fait du déménagement d'Eurojust dans ses nouveaux locaux.

### **Gestion financière et budgétaire**

Les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2017 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 99,97 %, une légère hausse de 0,08 % par rapport à l'exercice 2016, dont 11 130 000 EUR réservés pour le nouveau bâtiment. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 83,95 %, une augmentation de 3,53 % par rapport à 2016.

Les annulations de crédits reportés de 2016 sur 2017 s'élèvent à 234 228 EUR, ce qui représente 2,96 % du montant total des reports, soit une baisse de 2,64 % par rapport à 2016.

Les députés ont également fait une série d'observations concernant la performance, la politique du personnel et les contrôles internes. En particulier, ils ont noté que :

- Eurojust a procédé à une réorganisation approfondie de son administration en consacrant davantage de ressources au soutien des activités opérationnelles, ce qui a entraîné des synergies et des gains d'efficacité ;
- Eurojust a contribué à des projets de lutte contre le terrorisme initiés par l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et d'autres partenaires œuvrant dans les domaines de la justice et des affaires intérieures et a également participé à deux procédures d'appel d'offres en commun avec Europol;
- Eurojust envisage d'élaborer une stratégie en matière de passation des marchés publics destinée à exploiter plus encore les avantages des procédures conjointes de passation de marchés entre les agences et entre les institutions;
- au 31 décembre 2017, 97,2 % du tableau des effectifs étaient pourvus avec 202 agents temporaires engagés sur les 208 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union ;
- un mécanisme a été créé pour garantir que toute violation des droits fondamentaux sera détectée et signalée ;
- Eurojust a investi avec succès ses nouveaux locaux en juin 2017 sans que sa capacité opérationnelle en soit aucunement affectée et toutes les dispositions requises dans les domaines financier, juridique et de la sécurité, de même que d'autres dispositions pratiques, ont été prises en temps utile. Concernant les investissements dans les nouveaux locaux prévus pour 2017, 11 130 000 EUR ont été engagés et 8 790 000 EUR (soit 79 %) ont été versés avant le 31 décembre 2017.

## Décharge 2017: Eurojust, Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne

2018/2186(DEC) - 18/09/2018

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes européenne sur les comptes annuels de l'Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne («Eurojust»), pour l'exercice 2017, accompagné de la réponse d'Eurojust.

CONTENU : la Cour des Comptes a audité, entre autres, les comptes annuels d'Eurojust dont la mission est d'améliorer la coordination des enquêtes et des poursuites transfrontalières entre les États membres de l'Union européenne, ainsi qu'entre ces derniers et les pays tiers.

### **Opinion sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes**

Selon la Cour :

- les comptes d'Eurojust pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière d'Eurojust au 31 décembre 2017, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie, conformément à son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

- les transactions sous-jacentes aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légales et régulières.

Le rapport fait une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière d'Eurojust, accompagnées de la réponse de cette dernière. Les observations principales peuvent être résumées comme suit :

#### **Observations de la Cour**

##### **Recrutement**

Eurojust publie des avis de vacance sur son propre site internet et sur les réseaux sociaux, mais pas sur le site internet de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO), alors que cela renforcerait la transparence et la publicité et permettrait aux citoyens d'accéder en un lieu unique à l'ensemble des offres d'emploi publiées par les institutions et organes de l'UE.

##### **Réponse d'Eurojust**

##### **Recrutement**

L'affirmation selon laquelle Eurojust n'utilise pas l'EPSO pour les processus de recrutement est correcte. Cette politique est due aux contraintes financières découlant de l'exigence de l'EPSO de traduire les avis de vacance dans les 24 langues officielles de l'U.E.

Le rapport contient un résumé des chiffres clés relatifs à Eurojust en 2017 :

##### **Budget**

48 millions EUR.

##### **Effectifs**

242, comprenant les fonctionnaires, les agents temporaires et contractuels, ainsi que les experts nationaux détachés.